



CAP DESSINATEURS DU 13 JUIN

Cette CAP mobilités est peut-être l'une des dernières avant les pleins pouvoirs donnés aux services.

Représentants du personnel et représentants de l'administration sommes réunis ce 13 juin afin d'étudier les demandes de mobilités des agents du corps des Dessinateurs mais aussi leurs titularisations, demandes de changements de spécialité, détachements, changements de résidence administrative, réorganisations de services... Autant d'événements importants qui rythment la vie professionnelle de nos collègues et celle des services au sein desquels ils exercent leurs missions. En matière de mobilités, l'examen, 2 fois par an, des dossiers par les CAP, qui n'ont, doit-on le rappeler, qu'un rôle consultatif, permet de s'assurer :

- d'un traitement équitable, harmonisé et transparent des demandes des agents, quels que soient leurs services d'origine ou d'accueil,
- de corriger certaines situations de blocage (avis défavorables pour des agents ayant une ancienneté suffisante dans leur poste, défaut de motivation d'avis défavorables des services d'accueil...),
- du respect des dispositions et des priorités réglementaires (suppression de poste, rapprochement de conjoint, handicap, quartiers sensibles, outre-mer...),
- mais aussi de prendre en compte quelques situations individuelles complexes.

En examinant les décisions individuelles liées à la carrière des agents, les CAP constituent donc un outil de gestion transparent qui a largement fait ses preuves et qui, comme les autres instances de dialogue social, régule les liens entre employeurs et agents.

Projet de loi de « Transformation de la Fonction Publique », des attaques sans précédent contre le statut et les droits des agents :

L'un des principaux objectifs du projet de loi de « Transformation de la Fonction Publique », est d'affaiblir les services publics. Conçu comme une « boîte à outils », ce projet vise à faciliter les restructurations, les externalisations, les privatisations de services, les mobilités forcées pour atteindre l'objectif idéologique des 120 000 suppressions d'emplois visées par le gouvernement. Pour mieux mener à bien son projet destructeur et faciliter sa mise en œuvre sur le terrain, le gouvernement s'attaque donc à 2 des principales instances qui permettent aux agents de les représenter et de les protéger :

- il supprime les CHSCT en charge de veiller à la protection de leur santé et de leurs conditions de travail ;

- il réduit drastiquement les compétences des CAP. Accusées à tort de constituer un frein aux mobilités, les CAP seront dépouillées de leurs principales compétences : l'examen des mobilités et des promotions relèveront uniquement de l'autorité compétente, à savoir le chef de service. Les CAP, désormais organisées par catégories (A,B, C) et non plus par corps, ne traiteront plus que des décisions individuelles défavorables (insuffisance professionnelle, refus de titularisation...). Dans un futur proche, un Dessinateur qui aura un projet de mobilité sera donc seul face à l'arbitraire des chefs de service, seul face aux intérêts parfois contradictoires de son service d'origine et son service d'accueil, seul face à une concurrence nouvelle d'agents précaires permise par le recours encouragé à l'emploi contractuel. L'embauche facilitée de contractuels ayant encore moins de garanties que les fonctionnaires exercera une pression irrésistible à l'alignement par le bas des conditions de travail dans les services. De même, un Dessinateur qui dans les DDT, Dreal, DIR, subira une enième réorganisation, restructuration, mutualisation de service, sera désormais seul pour se repositionner, retrouver un point de chute face à une administration de plus en plus comptable et toujours plus déshumanisée. **Demain, avec la suppression des CAP mobilités et promotions, il n'y aura plus d'instance pour veiller au respect des droits des Dessinateurs ni pour s'assurer d'un traitement équitable sur la gestion de leurs carrières.** En retirant aux organisations syndicales tout pouvoir d'intervention, le gouvernement fait coup double. Il assujettit les fonctionnaires à son autorité comme ils ne l'étaient plus depuis le début du 20ème siècle. Il se débarrasse des seules instances qui obligent l'administration à un minimum de dialogue et à justifier leurs décisions. **L'UNSA a saisi toutes les occasions pour dénoncer ce projet de loi de transformation de la Fonction Publique lourd de conséquences négatives tant pour les agents que pour les usagers.**

Notre ministère n'a quant à lui, pas attendu le projet de loi pour s'attaquer de front au dialogue social et affaiblir les droits des Dessinateurs à être représentés pour défendre leurs intérêts :

- en supprimant dès 2018, les commissions indemnitaires qui permettaient de veiller au respect des dispositions des notes de gestion, d'alerter et de corriger en amont certaines situations individuelles;
- en imposant aux Dreal de mettre fin à la transmission des harmonisations régionales aux organisations syndicales ;
- en imposant à partir de 2019, des conditions restrictives de représentation dans les réunions de concertation locales sur les promotions... Les agents publics, considérés par le gouvernement comme des poids budgétaires, sont depuis le début du quinquennat, la cible de mesures négatives à leur encontre: gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence, absence de revalorisation salariale, baisse de pouvoir d'achat....

Des besoins sociaux en augmentation dans nos champs d'intervention mais de moins en moins d'agents pour les assurer :

Alors que tous les voyants sont au rouge pour le climat et la biodiversité, alors que les besoins en ingénierie pour accompagner les territoires dans la transition écologique et climatique sont avérés, le MTES est une nouvelle fois l'un des ministères les plus impactés par les coupes sombres dans ses effectifs. avec 811 suppressions d'emplois dans ses services inscrites au PLF 2019 et 267 dans ses établissements publics. Les missions perdurent mais les effectifs ne sont plus à la hauteur des besoins. Ajoutons à cela les heures effectuées non rémunérées et non comptabilisées (heures écrites, journées de formations largement supérieures à la modalité journalière des agents...), des remboursements de frais de repas inférieurs aux dépenses engagées, vous comprendrez aisément que la démotivation gagne les troupes ! Le SNAFIT-UNSA exige des mesures fortes en direction des Dessinateurs, une véritable reconnaissance de leurs compétences, une compensation juste des contraintes liées à leurs missions et des recrutements qui permettent de couvrir les besoins sociaux et ceux des services.

Quel bilan pour le plan de requalification ?

Le plan de requalification, arraché à l'Administration par les organisations syndicales, a permis à des Dessinateurs qui exerçaient des tâches de catégorie B d'obtenir une reconnaissance de leur investissement en bénéficiant d'une promotion dans le corps des TSDD. Cette petite respiration a été salvatrice pour ces personnels mais combien d'autres restent sur le carreau ?

Le SNAFiT-UNSA demande à ce que l'Administration fournisse un bilan de ce plan de requalification pour en établir l'impact. Il montrera sans aucun doute que cette mesure a été insuffisante et qu'un autre plan de requalification doit être envisagé. **Le SNAFiT-UNSA milite pour qu'un Dessinateur qui a prouvé ses qualités et ses compétences en exerçant des tâches de catégorie B puisse être promu sans attendre 10 ou 15 ans afin de développer une réelle carrière.**

Le SNAFiT-UNSA demande également un bilan de la formation post-promotion, car il semble que peu de lauréats la suivent.